

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 juin 2023 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-23-06-44

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-06-45

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec le retrait du point suivant :

8.1 Entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Versement de la contribution 2023-2024-2025

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-23-06-46

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 25 mai 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 25 mai 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-06-47

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO A-22-11-80

De prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction en date du 7 juin 2023, en regard du quatrième et cinquième paragraphe de la résolution numéro A-22-11-80 intitulée *Programme de subvention au Transport Adapté (TACAL) - demande d'aide financière 2023*.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-06-48

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGGLOMÉRATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-12-744 adjugeant à Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., le mandat pour l'audit du rapport financier de l'exercice 2022 de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT le rapport financier 2022 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, déposé par l'auditeur à la trésorière de la Ville le 12 juin 2023, dans lequel celui-ci fait rapport de sa vérification au conseil, tel que prévu à l'article 108.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le rapport financier 2022 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, tel que déposé par la trésorière à la présente séance.

De transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-06-49

AFFECTATION À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ - FONDS RÉSERVÉ DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le surplus non affecté disponible au dépôt des états financiers 2022;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 32 710,95 \$ du surplus non affecté est attribuable à la vente de terrains du Parc industriel de la Lièvre;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter la somme de 32 710,95 \$ à même le surplus non affecté au 31 décembre 2022 afin d'augmenter le fonds réservé du Parc industriel.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-06-50

MODIFICATION DU SOLDE À FINANCER - RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-74

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Mont-Laurier a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro A-74 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 60 154 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent a été effectué au montant de 65 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 15 000 \$ de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro A-74 afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro A-74 soit réduit de 80 000 \$ à 65 000 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-06-51

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO A-23-05-41 CONCERNANT LA CRÉATION DU PROJET R23-521-A ET L'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION À BATTERIE POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

De modifier la résolution numéro A-23-05-41 relativement à la création du projet R23-521-A et l'emprunt au fonds de roulement pour le financement de l'acquisition d'équipements de désincarcération à batterie pour le Service de la sécurité incendie, afin de remplacer les montants suivants dans le 1^{er} dispositif :

- 61 042,88 \$ par 64 012,87 \$
- 66 849,45 \$ par 70 102,45 \$
- 5 807,04 \$ par 6 089,58 \$

De modifier les montants suivants dans le 2^e paragraphe du dispositif :

- 12 208,56 \$ par 12 802,59 \$
- 12 208,58 \$ par 12 802,57 \$

De modifier le montant 61 042,88 \$ par 64 012,87 \$ dans le 3^e paragraphe du dispositif.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-06-52

SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE SELON LES PROTOCOLES D'APPELS INCENDIES ÉTABLIS À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT l'article 11 du plan de mise en œuvre du schéma qui consiste à optimiser le déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal;

CONSIDÉRANT que la notion de force de frappe inclus le besoin en eau lors de l'attaque initial;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la proximité d'équipement et de personnel à la caserne de la Ville de Maniwaki pour une portion du territoire en direction de cette Ville;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à la fourniture d'entraide automatique selon les protocoles d'appels incendies établis à intervenir avec la Ville de Maniwaki, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-23-06-53

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire